



Renseignements relatifs à la nature et à la période des principales évaluations  
Année scolaire 2024-2025

## AUX PARENTS DES ÉLÈVES DU 3<sup>e</sup> CYCLE (SECTEUR RÉGULIER)

Voici des renseignements au sujet des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire.

	Première communication 11 octobre 2024	Étape 1 (20%) 20 nov. 2024	Étape 2 (20%) 26 fév.2025	Étape 3 (60%) 26 juin 2025
<b>Français</b>				
Lire (40%)		✓	✓	✓
Écrire (40%)		✓	✓	✓
Communiquer oralement (20%)			✓	✓
<b>Anglais</b>				
Communiquer oralement en anglais (45%)			✓	✓
Comprendre des textes lus et entendu (35%)			✓	✓
Écrire des textes (20%)				✓
<b>Mathématique</b>				
Résoudre une situation-problème (30%)			✓	✓
Utiliser un raisonnement mathématique (70%)		✓	✓	✓
<b>Culture et citoyenneté québécoise (100%)</b>			✓	✓
<b>Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté (100%)</b>		✓	✓	✓
<b>Science et technologie (100%)</b>		✓	✓	✓
<b>Éducation physique et à la santé (100%)</b>			✓	✓
<b>Art dramatique (100%)</b>			✓	✓
<b>Arts plastiques (100%)</b>			✓	✓

À chaque étape, l'enseignant(e) évalue la compréhension, la mobilisation et l'application des connaissances par des outils adéquats. Il pourrait utiliser, comme moyens d'évaluation, des entrevues, des évaluations écrites et orales, des observations en classe, des productions d'élève, des SAÉ (situations d'apprentissage et d'évaluation) ou toutes autres sources pertinentes. Il est à noter qu'à la fin de la 6<sup>e</sup> année, les élèves sont soumis à des épreuves ministérielles obligatoires. L'une en mathématique (Raisonner et résoudre) et une autre en français (lecture et écriture).

De plus, la compétence suivante fera l'objet d'un commentaire à l'étape 3 : **Organiser son travail**

### Précision

Si des changements importants sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages de votre enfant, nous vous en informerons. Pour obtenir plus d'informations au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant.